



Assemblée générale

Distr. générale
7 septembre 2015
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Forum sur les entreprises et les droits de l'homme
Quatrième session
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Ordre du jour et organisation des travaux
16-18 novembre 2015

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétariat

Ordre du jour provisoire

1. Ordre du jour et organisation des travaux :
 - a) Informations générales;
 - b) Organisation des travaux.
2. Thème : Suivre les progrès accomplis et garantir la cohérence.
3. Séance plénière d'ouverture de haut niveau : Tendances mondiales de la réflexion sur la question des entreprises et des droits de l'homme et vues des hauts responsables sur les principaux défis au niveau mondial et les possibilités de progrès.
4. Séances organisées par le Groupe de travail.
5. Séances parallèles :
 - a) Éléments d'orientation à l'intention des organisateurs de séances;
 - b) Éléments d'orientation à l'intention des animateurs.
6. Conclusion : Programme de développement durable, droits de l'homme et entreprises, et perspectives.



Annotations

1. Ordre du jour et organisation des travaux

a) Informations générales

Le quatrième Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'homme se tiendra du 16 au 18 novembre 2015, à Genève.

L'idée fondamentale selon laquelle la dignité de toute personne doit être respectée et protégée est universellement reconnue et consacrée par le droit international des droits de l'homme et la législation nationale dans le domaine des droits de l'homme. Bien que les droits de l'homme renvoient généralement aux obligations des États, le rôle croissant des entreprises dans la société a amené à une reconnaissance croissante des responsabilités qui incombent aux entreprises dans le domaine des droits de l'homme. Cette reconnaissance est au cœur des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, adoptés en 2011 par le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 17/4¹.

Les Principes directeurs créent un pont entre les droits de l'homme et le monde des entreprises. Ils constituent un point de référence sur les entreprises et les droits de l'homme qui fait autorité au niveau mondial et autour duquel ont commencé à converger les autres normes et initiatives internationales relatives à la conduite responsable des entreprises. Un nombre croissant d'États font le nécessaire pour se doter de plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme, et les entreprises sont de plus en plus nombreuses à connaître les Principes directeurs et à s'employer à les mettre en œuvre. Si les choses vont dans le bon sens, il reste beaucoup à faire pour traduire ces déclarations et engagements en actions concrètes et garantir aux victimes de violations des droits de l'homme mettant en cause les entreprises un accès à des recours efficaces.

Le Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'homme a pour objet de renforcer les liens entre le monde des entreprises et celui des droits de l'homme. Conformément aux résolutions 17/4 et 26/22 du Conseil des droits de l'homme, le Forum s'attache à examiner les tendances et les défis en ce qui concerne l'application des Principes directeurs et à promouvoir le dialogue et la coopération sur les questions liées aux entreprises et aux droits de l'homme, notamment les problèmes propres à certains secteurs, aux environnements opérationnels ou à des droits ou groupes spécifiques, tout en mettant en évidence les bonnes pratiques. Parallèlement, le Forum vise également à favoriser la formation d'une vision commune pour la réflexion mondiale sur la question de l'entreprise et des droits de l'homme.

b) Organisation des travaux

Le Forum est une manifestation organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) qui réunit de nombreuses parties prenantes sous la conduite du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises. Il s'agit du plus grand rassemblement mondial multi-parties prenantes consacré à la question des entreprises et des droits de l'homme. À sa troisième session, en 2014, on dénombrait plus de 2 000 participants inscrits.

¹ Les Principes directeurs (A/HRC/17/31, annexe) expliquent comment mettre en œuvre les trois piliers du cadre de référence : « Protéger, respecter et réparer » des Nations Unies: a) l'obligation de protéger incombant à l'État lorsque des tiers, y compris des entreprises, portent atteinte aux droits de l'homme, ce qui suppose des politiques, des règles et des recours appropriés; b) la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme, autrement dit de faire preuve de diligence raisonnable pour s'assurer de ne pas porter atteinte aux droits d'autrui et de parer aux incidences négatives dans lesquelles elles ont une part; c) l'accès plus effectif à des mesures de réparation au moyen de mécanismes judiciaires et non judiciaires.

Conformément à la résolution 17/4 du Conseil des droits de l'homme, le Forum est ouvert à toutes les catégories de parties prenantes concernées, notamment les États, le système des Nations Unies dans son ensemble, les organisations intergouvernementales et régionales, les entreprises, les syndicats, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales, entre autres.

Le programme comprend des séances plénières de haut niveau et des séances parallèles organisées par le Groupe de travail et le HCDH ainsi que par des parties prenantes extérieures. Toutes les catégories de parties prenantes – qu'il s'agisse d'États, de représentants de la société civile, d'entreprises ou d'organisations intergouvernementales – participent sur un pied d'égalité. En rapprochant des points de vue aussi divers, le Forum offre une plate-forme unique permettant des débats constructifs visant la recherche de solution et un dialogue fondé sur le respect mutuel.

Des services d'interprétation en anglais, français et espagnol seront assurés à toutes les séances organisées par le Groupe de travail et le HCDH, et une interprétation dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sera assurée lors des séances plénières. Pour les autres séances, des services d'interprétation seront à prévoir par les organisateurs extérieurs.

Le Forum sera saisi de l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document. On trouvera en annexe au présent document un projet de programme de travail (annexe I). Toutes les informations utiles et la version définitive du programme seront disponibles sur la page Web du Forum : www.ohchr.org/2015ForumBHR.

2. Thème du Forum de 2015 : Suivre les progrès accomplis et garantir la cohérence

Dans le cadre de sa quatrième session consacrée au thème « Suivre les progrès accomplis et garantir la cohérence », le Forum tentera de définir des moyens de suivre les progrès réalisés, de promouvoir la cohérence des politiques et de parvenir à des changements plus rapides sur le terrain pour les détenteurs de droits. Les discussions en plénière et lors des séances parallèles porteront sur six grands domaines d'action en lien avec le thème général, et tiendront compte des trois piliers des Principes directeurs, à savoir l'obligation de l'État de protéger lorsque des tiers portent atteinte aux droits de l'homme, la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme, et l'accès à des voies de recours efficaces pour les victimes. Ces six domaines d'action sont les suivants :

- Déployer des efforts pour assurer le suivi des résultats et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes directeurs et notamment examiner les nombreuses initiatives et méthodes existantes – outils de mesure, surveillance, établissement de rapports, classements et définition de points de référence, entre autres – permettant de mesurer et suivre les progrès dans l'application des Principes par les États et les entreprises;
- Garantir la cohérence des politiques dans les cadres de gouvernance mondiale par l'examen des incidences concrètes des Principes directeurs sur les politiques relatives au commerce, à l'investissement et au développement durable, et des possibilités d'améliorer cette cohérence;
- Assurer la cohérence des politiques et des pratiques au niveau national par l'examen des nouvelles pratiques, des défis et des possibilités, notamment la tendance croissante à l'élaboration de plans d'action nationaux relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, l'accent étant mis en particulier sur les entreprises d'État et les activités économiques contrôlées par l'État;

- Garantir le respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique en examinant la manière dont les entreprises peuvent effectivement prévenir et combattre tout effet néfaste de leurs activités sur les droits de l'homme, l'accent étant mis en particulier sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, les obstacles sectoriels et les questions relatives aux chaînes d'approvisionnement;
- Protéger les groupes à risque grâce aux enseignements fournis par les défenseurs des droits de l'homme et des groupes ayant été ou étant particulièrement exposés à des violations des droits de l'homme impliquant des entreprises, et par l'évaluation du niveau de protection et l'étude des bonnes pratiques pour lutter contre ces violations;
- Garantir l'accès à des voies de recours efficaces en analysant les tendances et les moyens innovants permettant de renforcer l'accès à des voies de recours pour les victimes au moyen de mécanismes judiciaires et non judiciaires.

Chaque année, le Forum s'efforce également de relier les discussions à des réalités concrètes et aux difficultés que posent la protection et le respect des droits de l'homme par le secteur privé ainsi que les problèmes d'accès à des voies de recours lorsque les activités de ce secteur portent atteinte aux droits de l'homme. Une question transversale sur ce sujet sera examinée lors du Forum – celle de la coopération multipartite des États, des entreprises, de la société civile et des parties prenantes concernées sur les trois piliers des Principes directeurs. Une séance extraordinaire sera également consacrée aux grandes manifestations sportives internationales (méga-événements) qui ont récemment fait les gros titres dans le monde entier, puisqu'elles sont concernées par l'ensemble des domaines d'action mentionnés.

Un certain nombre de séances parallèles organisées par des parties prenantes extérieures compléteront les séances animées par l'ONU sur ces différents points et aborderont les principales tendances et questions relatives à certains droits, groupes, secteurs ou contextes opérationnels. Des séances plénières de haut niveau permettront de connaître les vues des hauts responsables sur la question des entreprises et des droits de l'homme et sur les évolutions actuelles au niveau mondial.

3. Séance plénière d'ouverture de haut niveau : Tendances mondiales de la réflexion sur la question des entreprises et des droits de l'homme et vues des hauts responsables sur les principaux défis au niveau mondial et les possibilités de progrès

La séance plénière d'ouverture de haut niveau, qui se tiendra le 17 novembre, sera ouverte par le Président du Conseil des droits de l'homme. Des allocutions de bienvenue seront prononcées par le président du Forum qui présidera les séances plénières d'ouverture et de clôture et par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ou son représentant.

Le Président du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises prononcera une déclaration liminaire dans laquelle il décrira le cadre mondial de la réflexion sur les entreprises et les droits de l'homme en dégageant les tendances et les possibilités qui s'offrent pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre des Principes directeurs.

Les discours d'ouverture seront suivis d'une série de débats animés par un modérateur entre différents orateurs de haut niveau, notamment des représentants de gouvernements, d'entreprises, de la société civile et d'organisations internationales.

Ils seront l'occasion de connaître les vues des hauts responsables sur la question des entreprises et des droits de l'homme, et sur les moyens de relever les grands défis mondiaux et de tirer parti des possibilités de progrès.

4. Séances organisées par le Groupe de travail

Fidèle au rôle qui lui revient d'orienter le programme du Forum, le Groupe de travail a assuré la préparation des séances plénières et d'un certain nombre de séances parallèles. Chaque séance reflétera le thème général du Forum et sera consacrée à l'un des six domaines d'action mentionnés dans le point 2 ci-dessus.

Des séances consacrées à l'accès à des voies de recours ont été organisées par le HCDH, en collaboration avec le Groupe de travail. Plusieurs séances parallèles ont été préparées en consultation ou en collaboration avec les organisations qui ont soumis des propositions de séances. Un aperçu provisoire des séances prévues par le Groupe de travail et des organisations qui ont participé à leur préparation est joint au présent document (annexe II).

5. Séances parallèles animées par des organisations extérieures

La tenue de séances parallèles animées par des organisations extérieures accréditées au Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'homme est devenue une pratique courante de la manifestation qui témoigne bien de son caractère ouvert et inclusif. Le Forum de 2015 comprend un certain nombre de séances parallèles organisées par différentes parties prenantes sur toute une série de thèmes et de sujets en rapport avec le mandat du Forum et le thème général de cette quatrième session.

Pour le Forum de 2015, le secrétariat a reçu plus de 140 propositions de séances thématiques émanant de parties prenantes extérieures sur un large éventail de questions et de domaines. Le secrétariat s'est efforcé de satisfaire le plus grand nombre possible de propositions de séances parallèles, conformément à l'esprit d'ouverture qui caractérise le Forum. Le Groupe de travail et le HCDH ne sont pas responsables du contenu ni de l'organisation de ces séances. Le programme provisoire des séances parallèles organisées par des parties prenantes extérieures (voir l'annexe III) est sujet à modification.

Tous les organisateurs de séances parallèles sont priés de tenir compte du mandat du Forum dont l'objet est de promouvoir le dialogue et la coopération sur les questions relatives aux entreprises et aux droits de l'homme et la mise en œuvre des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les organisateurs de séances parallèles ont un rôle important à jouer en encourageant un dialogue fondé sur le respect mutuel et une approche participative lors des séances dont ils ont la charge. Cela ne signifie pas qu'il faut éviter les sujets controversés, atténuer les positions divergentes ou censurer certaines contributions, mais plutôt qu'il convient d'apporter le plus grand soin à la création d'un espace permettant une réelle participation des diverses parties prenantes. Gardant ces objectifs à l'esprit, le Groupe de travail propose les éléments d'orientation ci-dessous à l'intention des organisateurs et des animateurs de séances.

a) Éléments d'orientation à l'intention des organisateurs de séances

1. Attentes de base

Les organisateurs de séances parallèles sont priés de bien vouloir tenir compte des points suivants :

a) Les réunions-débats devraient être animées de manière interactive afin d'éviter les longs exposés présentés par un seul orateur;

b) Les organisateurs devraient prévoir suffisamment de temps pour permettre des échanges entre les experts et les participants présents, ce qui implique de limiter la taille du groupe d'experts et le temps consacré aux remarques liminaires;

c) Les groupes d'experts devraient assurer une participation multipartite aussi importante que possible;

d) Si les exposés portent sur des cas spécifiques impliquant des États précis et/ou des entreprises explicitement nommées, les organisateurs devraient informer le secrétariat du Forum et les parties concernées (à savoir la Mission permanente de l'État intéressé ainsi que les entreprises visées) en temps voulu, avant l'ouverture du Forum, et leur proposer de participer à la séance;

e) Les animateurs et les organisateurs de réunions-débats devraient communiquer le contenu de la présente note aux experts intervenant à leur séance en temps voulu, avant la session du Forum, et s'assurer que ces derniers ont bien accepté et compris son contenu.

2. Aide proposée aux organisateurs de séances pour faciliter la participation des multiples parties prenantes

Le secrétariat du Forum se tient prêt à aider les organisateurs à planifier leurs séances. Par exemple, l'une des principales difficultés rencontrées par les acteurs de la société civile au cours des années précédentes était de trouver des orateurs issus du monde des entreprises, et inversement. Le secrétariat dispose de mécanismes pouvant être utilisés pour aider les organisateurs à surmonter ce genre de difficulté.

3. Calendrier et informations administratives

Les organisateurs devraient rédiger une note de synthèse finale sur leur séance et la soumettre, avant la date limite indiquée, au secrétariat du Forum qui la postera sur la page Web du Forum.

L'Organisation des Nations Unies n'est pas en mesure de couvrir les frais de voyage et de participation des orateurs et des autres personnes assistant à la séance, ni d'assurer les services d'interprétation pour la séance. Les organisateurs de séances sont invités à prendre leurs dispositions pour l'interprétation et à prévoir des rafraîchissements pour les participants aux séances dont ils ont la charge.

Tous les participants à des sessions parallèles, y compris les organisateurs et les orateurs, doivent s'inscrire en ligne en utilisant le formulaire disponible sur la page Web du Forum.

À l'issue du Forum, les organisateurs de séances sont priés d'établir un bref résumé des discussions et de l'adresser au secrétariat du Forum dans un délai de trois semaines.

b) **Éléments d'orientation à l'intention des animateurs**

L'objectif de ce Forum n'est pas seulement de permettre un dialogue sincère fondé sur le respect mutuel, mais également de favoriser des discussions dynamiques sur des questions de fond. Les animateurs des séances ont un rôle important à jouer dans la réalisation de ces objectifs.

Pour choisir les animateurs, les organisateurs de séances devraient s'assurer que les candidats ont déjà rencontré les experts ou qu'ils peuvent prendre le temps de le faire dans le cadre des préparatifs du Forum. Ils devraient également s'assurer que les candidats a) ont compris le contenu de la séance, et b) ont une aptitude avérée à animer un dialogue dans lequel sont exprimées diverses opinions.

Les animateurs de séances devraient apporter leur aide dans les domaines suivants :

Faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes : Les animateurs devraient mettre l'accent sur le caractère multipartite unique de ce Forum et faire en sorte que tous les participants prennent part aux discussions sur un pied d'égalité.

Rôle de guide : Les animateurs sont encouragés à adopter l'attitude neutre d'un guide qui oriente la conversation en fonction a) de ce que les experts et les participants jugent important et b) de l'objectif général du Forum.

Dialogue constructif : Les animateurs devraient veiller à ce que les discussions ne soient pas axées sur un cas, une entreprise, une organisation ou un pays en particulier. Si les orateurs font référence à des allégations concernant des entités spécifiques (par exemple des gouvernements, des entreprises ou des organisations non gouvernementales), les animateurs devraient veiller à ce que ces dernières, si elles sont présentes et demandent la parole, puissent exercer leur droit de réponse pendant la séance. En pareils cas, les animateurs devraient rappeler à tous les participants les principes généraux sur lesquels repose le Forum, à savoir le dialogue constructif et le respect du point de vue d'autrui, et encourager les participants à observer ces principes.

Discussions équilibrées et pertinentes : La gestion des interventions des participants est laissée à l'appréciation des animateurs qui doivent faire en sorte que les débats soient participatifs et équilibrés tout en correspondant bien au thème de la séance. Ils doivent donc interrompre, si nécessaire, toute intervention désobligeante ou hors sujet et encourager activement chaque groupe de parties prenantes à intervenir.

Échanges dynamiques : Les animateurs devraient rappeler aux participants à la séance d'éviter de lire une déclaration écrite, des documents ou des publications. Les déclarations écrites peuvent être adressées au secrétariat du Forum qui les postera sur sa page Web. Il conviendrait également d'encourager les participants à la séance à faire des interventions courtes et pertinentes ou à poser des questions en rapport avec la question sur laquelle porte la séance.

Respect du temps de parole : Étant donné que le temps de parole prévu pour chaque question figurant au programme du Forum est limité, les animateurs sont priés d'aider à bien gérer le temps prévu pour la séance et le temps de parole imparti à chaque intervenant. L'objectif du Forum est de permettre la participation de toutes les parties prenantes aux discussions, ce qui peut être facilité si les experts et les participants qui prennent la parole ne dépassent pas le temps qui leur est imparti. À cette fin, les animateurs peuvent avoir à rappeler aux orateurs qu'ils doivent respecter le temps qui leur est imparti (en général une à deux minutes maximum).

6. Conclusion : Programme de développement durable, droits de l'homme et entreprises, et perspectives

La séance plénière de clôture examinera plus particulièrement les possibilités stratégiques et les prochaines mesures à prendre pour transposer à plus grande échelle la mise en œuvre des Principes directeurs par les États, les entreprises et les autres parties prenantes. Une réunion-débat thématique portera sur le programme de développement durable, les droits de l'homme et les entreprises, à la lumière du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les experts procéderont à un échange de vues sur le rôle des entreprises dans le développement et sur l'importance d'une action cohérente et de l'application des Principes directeurs à une plus grande échelle.

En conclusion, le Groupe de travail et certains orateurs proposeront des pistes de réflexion sur les discussions menées lors du Forum et les perspectives d'avenir.

Annexe I

Projet de programme de travail du Forum*

16 novembre 2015

9 h 00-10 h 00	Café de bienvenue		
10 h 00-11 h 30	Informations actualisées présentées par des organisations internationales s'intéressant à la question des Principes directeurs : possibilités de parvenir à une plus grande conformité et une plus grande convergence △ Cohérence des politiques et gouvernance mondiale	Introduction aux Principes directeurs pour les nouveaux venus : histoire, principales caractéristiques et implications	Séances parallèles organisées par des parties prenantes extérieures : • Rôle des « relais » : universités, avocats et ordre des avocats, et institutions nationales des droits de l'homme
11 h 30-13 h 00	Coopération des différentes parties prenantes sur les trois piliers (études de cas) △ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique △ Cohérence des politiques au niveau national △ Groupes à risque	Liens entre les recours judiciaires et non judiciaires : expériences et défis à relever △ Accès à des voies de recours	• Arbitrage international en matière d'investissement et droits de l'homme • Industries extractives et peuples autochtones • Les droits de l'homme et le secteur des TIC
13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner		
15 h 00-16 h 30	Mesurer et surveiller la mise en œuvre des Principes directeurs △ Suivi des résultats et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes directeurs	Mise en œuvre par les États des Principes directeurs dans le cadre de la politique d'investissement △ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale	• L'approche fondée sur la diligence en matière de droits de l'homme dans les différents secteurs • Chaînes d'approvisionnement pour une agriculture durable • Les mécanismes relevant de l'État pour l'accès à des voies de recours

16 novembre 2015

16 h 30-18 h 00	<p>Obstacles sectoriels : fournir un accès à des voies de recours efficaces dans le secteur financier</p> <p>△ Accès à des voies de recours</p>	<p>Surmonter les difficultés et juguler les risques rencontrés par les femmes défenseurs des droits fondamentaux qui travaillent dans et pour des communautés touchées par les activités des entreprises</p> <p>△ Groupes à risque</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes de réclamation efficaces au niveau des entreprises • Pratiques en matière d'embauche et travailleurs migrants • Investissements fonciers, corruption et droits de l'homme
18 h 30-20 h 00	<p>Séances du soir (organisées par des parties prenantes extérieures)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérations de lancement (<i>Business and Human Rights Journal</i>; présentation de l'Index de responsabilisation des entreprises (Corporate Accountability Index) par Ranking Digital Rights) 		

△ Orientation thématique de la séance.

* Les horaires sont susceptibles d'être modifiés. La version définitive du programme sera disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/2015ForumBHR.

Les participants sont informés que de courtes pauses ou périodes de transition seront prévues entre les séances finissant à 11 h 30 ou 16 h 30 et celles commençant à 11 h 30 ou 16 h 30; certaines séances peuvent donc être ouvertes ou levées plus tard que l'horaire indiqué sur le programme. Les autres séances ouvrent à 9 heures, 10 heures ou 15 heures précises.

17 novembre 2015

8 h 00- 9 h 00	Café de bienvenue
9 h 00-13 h 00	<p>Ouverture de la séance de haut niveau dans la salle des Assemblées</p> <p>Partie I : Allocutions de bienvenue du Président du Conseil des droits de l'homme, du Président du Forum et du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme</p> <p>Partie II : Déclaration liminaire du Groupe de travail : Tendances mondiales de la réflexion sur les entreprises et les droits de l'homme : orientations et possibilités d'accélérer les progrès</p> <p>Partie III : Vues des hauts responsables sur la question des entreprises et des droits de l'homme : relever les principaux défis mondiaux et tirer parti des possibilités de progrès</p>

17 novembre 2015

13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner		
	Séance parallèle (organisée par des parties prenantes extérieures (13 h 30-14 h 30))		
	<ul style="list-style-type: none"> • L'autonomisation des femmes, les entreprises et les droits de l'homme 		
15 h 00-16 h 30	Plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme : difficultés à surmonter et enseignements tirés	Mesurer et surveiller la mise en œuvre des Principes directeurs	Séances parallèles organisées par des parties prenantes extérieures : <ul style="list-style-type: none"> • Recours non judiciaires : enseignements tirés des études de cas • Principes directeurs, commerce et investissement • Les droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement • Études d'impact sur les droits de l'homme – approches sectorielles et multipartites • Les plans d'actions nationaux • Les relations entre les entreprises et la population locale dans les environnements complexes
	△ Cohérence des politiques au niveau national	△ Suivi des résultats et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes directeurs	
16 h 30-18 h 00	Les manifestations sportives de grande envergure et les droits de l'homme	Consultation entre diverses parties prenantes sur le projet du HCDH sur la responsabilité et les voies de recours	
	△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique	△ Accès à des voies de recours	
	△ Cohérence des politiques au niveau national	△ Cohérence des politiques au niveau national	
18 h 30-20 h 00	Séances du soir (à confirmer)		

18 novembre 2015

8 h 15- 9 h 45	Séances parallèles organisées par des parties prenantes extérieures : <ul style="list-style-type: none"> • Institutions financières internationales et droits de l'homme • Les droits de l'enfant et les entreprises • Approches novatrices de la résolution des conflits entre les entreprises et la population locale
----------------	---

				<ul style="list-style-type: none"> • Vues des parties prenantes sur la question de l'élaboration d'un instrument international relatif aux entreprises et aux droits de l'homme • Les lanceurs d'alerte et les Principes directeurs • Les moyens de s'attaquer aux causes profondes de la corruption et des atteintes aux droits de l'homme
9 h 45-10 h 00	Pause			
10 h 00-11 h 30	Intégrer les droits de l'homme dans les entreprises d'État et les autres activités contrôlées par l'État : difficultés et enseignements tirés △ Cohérence des politiques au niveau national	Les défenseurs des droits de l'homme et l'espace civique dans le contexte des entreprises △ Groupes à risque △ Cohérence des politiques au niveau national △ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique		<p>Séances parallèles organisées par des parties prenantes extérieures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vues des parties prenantes sur la question de l'élaboration d'un instrument international relatif aux entreprises et aux droits de l'homme • Mise en pratique des Principes directeurs : faire des droits de l'homme un atout pour les entreprises • Les entreprises, les changements climatiques et la justice environnementale • Zones de conflits et diligence raisonnable • Responsabilité de la chaîne d'approvisionnement dans l'industrie de la confection • Présentation de rapports et d'assurance en matière de droits de l'homme
11 h 30-13 h 00	Les objectifs de développement durable, le secteur privé et les Principes directeurs △ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale △ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique	Engagements des entreprises et initiatives menées par la collectivité : les différentes approches pour faire de la participation active de la population locale une bonne pratique △ Groupes à risque △ Cohérence des politiques au niveau national △ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique		
13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner			

18 novembre 2015

			<ul style="list-style-type: none"> • Séance parallèle (organisée par des parties prenantes extérieures) (13 h 30-14 h 30) • Intégrer les Principes directeurs dans l'élaboration d'un instrument international relatif aux entreprises et aux droits de l'homme
15 h 00-16 h 30	<p>Coopération des différentes parties prenantes sur les trois piliers (études de cas)</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national</p> <p>△ Groupes à risque</p>	<p>Rôles et responsabilités des États concernés dans les affaires transfrontières</p> <p>△ Accès à des voies de recours</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les marchés publics • Industries extractives, environnements complexes et relations avec la population locale • La diligence raisonnable dans le domaine des droits de l'homme en droit et dans la pratique
16 h 30-18 h 00	<p>Clôture de la séance plénière de haut niveau dans la salle XX</p> <p>Partie I : Réunion-débat : « Programme de développement durable, droits de l'homme et entreprises : convergence, rôle des entreprises dans le développement et importance de la cohérence et de l'application des Principes directeurs à une plus grande échelle »</p> <p>Partie II : Réflexions de clôture : enseignements tirés du Forum et perspectives</p> <hr/>		

Annexe II

Séances parallèles organisées par le Groupe de travail et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en collaboration avec des partenaires : aperçu provisoire des sessions et des organisations partenaires

<i>Titre de la séance</i>	<i>Partenaires ou organisations dont la proposition a été intégrée dans la séance (au moment de la soumission du présent document)</i>
Mesurer et surveiller les progrès dans la mise en œuvre des Principes directeurs	Corporate Human Rights Benchmark, Shift et Institut danois des droits de l'homme; Projet « Measuring Business and Human Rights » et Conseil des États-Unis pour les affaires internationales; Université de Denver
Liens entre les recours judiciaires et non judiciaires : enseignements tirés de l'expérience et défis à relever	Accountability Counsel, Centre for Research on Multinational Corporations (SOMO), Inclusive Development International (IDI), International Corporate Accountability Roundtable (ICAR), OECD Watch, Matrix Chambers, Organisation internationale des employeurs
Engagements des sociétés et initiatives menées par la collectivité : les différentes approches pour faire de la participation active de la population locale une bonne pratique	Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), Oxfam, Project on Organizing, Development, Education and Research (PODER), EarthRights International (ERI), Centre for Research on Multinational Corporations (SOMO), Coordinadora de Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica (COICA), HIVOS
Les défenseurs des droits de l'homme et l'espace civique dans le contexte des entreprises	Amnesty International, Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme, Civil Rights Defenders, Front Line Defenders, Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme (programme conjoint de la FIDH et de l'Organisation mondiale contre la torture, OMCT), Institute for Human Rights and Business, Service international pour les droits de l'homme (SIDH)
Coopération des différentes parties prenantes sur les trois piliers (études de cas)	Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme, Global Business Initiative on Human Rights
Les manifestations sportives de grande envergure et les droits de l'homme	Table ronde de Caux, Japon; Institute for Human Rights and Business

<i>Titre de la séance</i>	<i>Partenaires ou organisations dont la proposition a été intégrée dans la séance (au moment de la soumission du présent document)</i>
Surmonter les difficultés et juguler les risques rencontrés par les femmes défenseurs des droits fondamentaux	Proyecto de Derechos Económicos, Sociales y Culturales, A.C. (ProDESC), Association pour les droits de la femme et le développement (AWID), Women Human Rights Defenders International Coalition (WHRDIC)
Mise en œuvre par les États des Principes directeurs dans le cadre de la politique d'investissement	Investment and Human Rights Project de la London School of Economics and Political Science (LSE)
Les objectifs de développement durable, le secteur privé et les Principes directeurs	Institut danois des droits de l'homme, Institute for Human Rights and Business; Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme, Global Reporting Initiative (GRI), Oxfam

Annexe III

Programme provisoire des séances parallèles organisées par des parties prenantes extérieures

16 novembre 2015

10 h 00-11 h 30	<p>Les entreprises et le barreau : le rôle prépondérant des juristes sur la question des entreprises et des droits de l'homme</p> <p>Séance organisée par l'Association internationale du barreau, l'American Bar Association et la Japan Federation of Bar Associations</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p>	<p>Le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans la promotion des droits de l'homme dans les entreprises : expériences, possibilités et défis</p> <p>Séance organisée par la Commission australienne des droits de l'homme, la Commission nationale des droits de l'homme du Mexique, la Commission des droits de l'homme de l'État du Nuevo León (Mexique) et la Commission néo-zélandaise des droits de l'homme</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national</p>	<p>La coopération au moyen de l'éducation et de la recherche : le rôle des établissements universitaires en tant que relais de la réflexion mondiale sur la question des entreprises et des droits de l'homme</p> <p>Séance organisée par BHRIGHT Network, représenté par la Copenhagen Business School (Danemark), l'EDHEC (France) et l'Université de Séville (Espagne); le Business and Human Rights Project de l'Université de l'Essex, le Centre d'études juridiques appliquées de l'Université de Witwatersrand (Afrique du Sud); la City University of Hong Kong, l'E-dh – Entreprises pour les droits de l'homme (France), le Human Rights and Business Centre de l'Université fédérale de Juiz de Fora (Brésil); et le Teaching Business & Human Rights Forum de l'Université de Columbia (États-Unis d'Amérique)</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p> <p>△ Suivi des résultats et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes directeurs</p>
-----------------	--	---	--

Transition entre les séances

16 novembre 2015

11 h 30-15 h 00	<p>Les Principes directeurs dans les différends relatifs aux investissements : y a-t-il une place pour les droits de l'homme dans les procédures d'arbitrage prévues par les accords d'investissement?</p> <p>Séance organisée par le Human Rights Working Group et l'Arbitration Group de Allen & Overy LLP et l'Essex Business and Human Rights Project, en collaboration avec Al-Haq</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p>	<p>Reconnaissance du droit des peuples autochtones à la terre, aux territoires et aux ressources, et difficultés que rencontrent ces peuples pour accéder à des mécanismes de réparation</p> <p>Séance organisée par l'Asia Indigenous Peoples Network on Extractive Industries and Energy, l'Indigenous Peoples Movement for Self-Determination and Liberation, le CSO Partnership for Development Effectiveness (CPDE), le Latin American Mining Monitoring Programme, le Red PAZINDE – Consejo de Capitanes Guaranies de Chiquisaca, Rural Missionaries of the Philippines – Northern Mindanao Region (RMP-NMR), le Conseil œcuménique des églises-Alliance œcuménique « Agir ensemble » et l'Alliance mondiale pour la participation des citoyens (CIVICUS)</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p> <p>△ Accès à des voies de recours</p> <p>△ Groupes à risque</p>	<p>Trouver un équilibre entre les droits et les demandes des États : bilan des difficultés rencontrées et analyse des possibilités de garantir les droits en ligne</p> <p>Séance organisée par la Global Network Initiative (GNI) et Privacy International (PI)</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p>
13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner		

15 h 00-16 h 30	<p>Approches fondées sur la diligence en matière de droits de l'homme entre les différents secteurs</p> <p>(précisions à confirmer)</p>	<p>Promouvoir les droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement agricoles : des personnes employées dans les plantations de palmiers à huile en Asie du Sud-Est aux femmes travaillant dans le secteur horticole au Kenya</p> <p>Séance organisée par Hivos, Humanity United, International Labor Rights Forum (ILRF), la Commission des droits de l'homme du Kenya, Rainforest Action Network et l'organisation Verité</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p> <p>△ Groupes à risque</p>	<p>Mécanismes relevant de l'État permettant l'accès à des voies de recours</p> <p>Séance organisée par le Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme, le Study Group on Business and Human Rights de l'Association de droit international et l'International Corporate Accountability Roundtable (ICAR)</p> <p>△ Accès à des voies de recours</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national</p> <p>△ Groupes à risque</p>
Transition entre les séances			
16 h 30-18 h 00	<p>Des mécanismes de réclamation efficaces au sein des entreprises : points de vue des différentes parties prenantes et exemples tirés de la pratique</p> <p>Séance organisée par le Pacte mondial des Nations Unies et ACCESS Facility</p> <p>△ Accès à des voies de recours</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p> <p>△ Groupes à risque</p>	<p>Œuvrer ensemble à promouvoir la diligence raisonnable et à protéger les droits des travailleurs au moment de l'embauche</p> <p>Séance organisée par l'Institute for Human Rights and Business, l'Organisation internationale du travail, le Pacte mondial des Nations Unies et Verité</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p> <p>△ Groupes à risque</p>	<p>Terres, corruption et droits de l'homme : table ronde sur les conséquences des investissements fonciers à grande échelle et réponses constructives en faveur des droits de l'homme</p> <p>Séance organisée par le Centre for Peacebuilding (KOFF), la Fondation suisse pour la paix, l'International Corporate Accountability Roundtable (ICAR) et le Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p>

16 novembre 2015

			<ul style="list-style-type: none"> △ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique △ Accès à des voies de recours △ Groupes à risque
18 h 30- 20 h 00	Séances du soir		
	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle de la recherche et des bourses d'études dans la promotion du respect des droits de l'homme par les entreprises : lancement du <i>Business and Human Rights Journal</i>. Séance organisée par les rédacteurs en chef du <i>Business and Human Rights Journal</i> et Cambridge University Press • Inauguration de l'Index de responsabilisation des entreprises (Corporate Accountability Index) de Ranking Digital Rights. Séance organisée par Ranking Digital Rights 		

17 novembre 2015

13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner		
	<ul style="list-style-type: none"> • L'autonomisation des femmes, les entreprises et les droits de l'homme. Séance organisée par le Gouvernement des Pays-Bas, le Centre du commerce international et le Pacte mondial des Nations Unies (13 h 30-14 h 30) 		
15 h 00-16 h 30	<p>Les droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement</p> <p>Séance organisée par The B Team</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p>	<p>Pièges et promesses des mécanismes de réclamation non judiciaires : forces et faiblesses de ces mécanismes et moyens d'améliorer les résultats sur le terrain</p> <p>Séance organisée par Accountability Counsel, Corelab/The B Team et RAID</p> <p>△ Accès à des voies de recours</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p> <p>△ Groupes à risque</p>	<p>Mise en œuvre des Principes directeurs : les incidences des accords de commerce et d'investissement sur l'obligation qu'ont les États de protéger et de donner accès à des voies de recours</p> <p>Séance organisée par l'organisme Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE), la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et Amis de la Terre – Europe</p> <p>△ Accès à des voies de recours</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p>

			△ Groupes à risque
16 h 30-18 h 00	<p>Transition entre les séances</p> <p>Évaluer l'incidence des projets du secteur privé sur les droits de l'homme : défis actuels et approches novatrices</p> <p>Séance organisée par le Columbia Center on Sustainable Investment (CCSI), l'Institut danois pour les droits de l'homme, le Conseil international des mines et des métaux (CIMM), l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA) et la Clinique de l'École de droit de Sciences Po (France)</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p>	<p>Plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme : perspectives mondiales, enseignements tirés et prochaines étapes</p> <p>Séance organisée par le Centre d'études juridiques appliquées (CALJ) de l'Université de Witwatersrand, l'Asian Business and Rule of Law Initiative, l'Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP), le Centre for Human Rights, l'Université de Pretoria, l'Institut danois pour les droits de l'homme, l'European Network on Indigenous Peoples (ENIP), l'Institute for the Study of Human Rights de l'Université de Columbia, International Corporate Accountability Roundtable (ICAR) et la Singapore Management University</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p> <p>△ Suivi des résultats et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes directeurs</p>	<p>Surmonter les difficultés que posent les relations entre les entreprises et la population locale dans les environnements complexes</p> <p>Séance organisée par le <i>Centre</i> de Genève pour le contrôle démocratique des <i>forces</i> armées (DCAF) et le Comité international de la Croix-Rouge (ICRC)</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p> <p>△ Accès à des voies de recours</p> <p>△ Groupes à risque</p>
	Séances du soir (à confirmer)		

18 novembre 2015

8 h 15-9 h 45

<p>Le respect des droits de l'enfant en droit et dans la pratique : outils et approches pour lutter contre le travail des enfants</p> <p>Séance organisée par l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Pacte mondial des Nations Unies, Save the Children et Terre des Hommes</p> <p>△ Groupes à risque</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p>	<p>Obligations relatives aux droits de l'homme incombant aux institutions de financement du développement et droit à des voies de recours efficaces</p> <p>Séance organisée par l'Accountability Counsel, Human Rights Watch, le Centre d'information sur les banques multilatérales de développement et Conectas Human Rights</p> <p>△ Groupes à risque</p> <p>△ Accès à des voies de recours</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p>	<p>Approches novatrices de la résolution des différends entre les entreprises et la population locale dans les environnements complexes</p> <p>Séance organisée par la Global Community of Practice of Dialogue Facilitators (COPDF) en collaboration et avec le soutien de ACCESS Facility, la PeaceNexus Foundation, l'International Mediators Community of Practice, et Partners for Democratic Change International (à confirmer)</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p>	<p>Élaboration d'un instrument des Nations Unies relatif aux entreprises et aux droits de l'homme : perspectives pour les entreprises, entre autres</p> <p>Séance organisée par l'Organisation internationale des employeurs et Global Business Initiative on Human Rights</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p> <p>△ Accès à des voies de recours</p>	<p>La protection des lanceurs d'alerte dans le cadre de la mise en œuvre des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme</p> <p>Séance organisée par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Blueprint for Free Speech, l'International Corporate Accountability Roundtable (ICAR), le Service international pour les droits de l'homme (SIDH) et Expolink Europe Ltd.</p> <p>△ Groupes à risque</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p>	<p>Emprise des entreprises et transparence en ce qui concerne la propriété des entreprises : s'attaquer aux causes profondes de la corruption et des atteintes aux droits de l'homme</p> <p>Séance organisée par Global Witness et l'International Network for Economic, Social and Cultural Rights (ESCR-Net)</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p> <p>△ Accès à des voies de recours</p>
--	---	---	---	---	---

18 novembre 2015

		△ Groupes à risque	△ Cohérence des politiques au niveau national
9 h 45-10 h 00	Pause		
10 h 00-11 h 30	<p>Défis et possibilités que présente l'élaboration d'un instrument visant à lutter contre les atteintes aux droits de l'homme commises par les entreprises</p> <p>Séance organisée par l'International Network for Economic, Social and Cultural Rights (ESCR-Net), la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), Amis de la Terre – Europe, l'International Baby Food Action Network (IBFAN), Al-Haq et Franciscans International</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p> <p>△ Accès à des voies de recours</p> <p>Transition entre les séances</p>	<p>Mise en pratique des Principes directeurs : faire des droits de l'homme un atout pour les entreprises</p> <p>Séance organisée par Freshfields Bruckhaus Deringer LLP, Sancroft International, le réseau local du Pacte mondial en Australie, Fair Play Human Rights Consulting, Omnia Strategy LLP et le <i>Business and Human Rights Journal</i></p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p> <p>△ Suivi des résultats et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes directeurs</p>	<p>Les entreprises, les changements climatiques et la justice environnementale</p> <p>Séance organisée par l'Association internationale du barreau, Amis de la Terre-Europe et Greenpeace Suisse, et la Faculté de droit de la Western University (Ontario)</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p> <p>△ Accès à des voies de recours</p>
11 h 30-13 h 00	<p>Au-delà de l'audit : des moyens efficaces de lutter contre les violations des droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement du secteur de la confection</p> <p>Séance organisée par le Council on Ethics de Government Pension Fund Global (Norvège) et Fair Wear Foundation</p> <p>△ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique</p>	<p>Améliorer la diligence raisonnable dans les zones touchées par des conflits : rôles des différentes parties prenantes</p> <p>Séance organisée par Al-Haq, le Business and Human Rights Project de l'Université de l'Essex, International Alert et la Fondation suisse pour la paix (swisspeace)</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p>	<p>Le rôle de l'établissement de rapports par les entreprises concernant la mise en œuvre des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme</p> <p>Séance organisée par Clifford Chance, Global Reporting Initiative, le Groupe d'amis du paragraphe 47, Shift et Mazars</p> <p>△ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale</p>

18 novembre 2015

	<ul style="list-style-type: none"> △ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale △ Accès à des voies de recours 	<ul style="list-style-type: none"> △ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique △ Accès à des voies de recours △ Groupes à risque 	<ul style="list-style-type: none"> △ Suivi des résultats et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes directeurs
13 h 00-15 h 00	<p>Pause déjeuner</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les Principes directeurs dans l'élaboration d'un instrument international relatif aux entreprises et aux droits de l'homme. Séance organisée par la Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (13 h 30-14 h 30) 		
15 h 00-16 h 30	<p>Table ronde sur les marchés publics et les droits de l'homme</p> <p>Séance organisée par l'International Corporate Accountability Roundtable, l'Institut danois pour les droits de l'homme et l'Harrison Institute de l'Université de Georgetown</p> <ul style="list-style-type: none"> △ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale 	<p>Mise en œuvre des Principes directeurs dans le secteur minier : le dialogue entre les entreprises et la population locale</p> <p>Séance organisée par la Fondation Friedrich Ebert Stiftung et la Zimbabwe Environmental Law Association</p> <ul style="list-style-type: none"> △ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale △ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique △ Accès à des voies de recours △ Groupes à risque 	<p>Diligence raisonnable dans le domaine des droits de l'homme en droit et dans la pratique</p> <p>Séance organisée par le British Institute of International and Comparative Law, l'organisation Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE), l'European Coalition for Corporate Justice (ECCJ), la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), Frank Bold, Global Witness, l'International Corporate Accountability Roundtable (ICAR), l'Association internationale du barreau, Norton Rose Fulbright et le Centre for Research on Multinational Corporations (SOMO)</p>

18 novembre 2015

- △ Cohérence des politiques au niveau national et gouvernance mondiale
 - △ Respect des droits de l'homme par les entreprises dans la pratique
 - △ Suivi des résultats et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes directeurs
-

△ Orientation thématique de la séance.

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés. Les participants sont informés que de courtes pauses ou périodes de transition seront prévues entre les séances finissant à 11 h 30 ou 16 h 30 et celles commençant à 11 h 30 ou 16 h 30; certaines séances peuvent donc être ouvertes ou levées plus tard que l'horaire indiqué sur le programme. Les autres séances ouvrent à 8 h 15, 10 heures ou 15 heures précises.